

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Le système d'exportation d'armes des Etats-Unis : politique,  
pratiques et contacts

4 septembre 1992

Les Etats-Unis considèrent les ventes d'armes classiques et d'autres articles et services défensifs comme faisant partie intégrante de leur politique de sécurité nationale et de limitation des armements, ainsi que de leur politique extérieure. Utilisées judicieusement, les exportations d'armes peuvent contribuer à satisfaire les besoins de défense légitimes de pays amis, jouer un rôle de dissuasion de l'agression et renforcer la stabilité régionale, favorisant ainsi la sécurité régionale et internationale et la solution pacifique des différends. Conscients des conséquences négatives éventuelles d'un transfert inconsidéré d'armements sur le plan international, les Etats-Unis réglementent strictement les exportations et réexportations d'armes et sont véritablement concernés par la limitation des transferts d'armes. Les Etats-Unis ont lancé plusieurs initiatives et participent à plusieurs efforts sur le plan international concernant la limitation des transferts d'armes et ils demeurent prêts à étudier d'autres propositions réalistes orientées vers cet objectif.

Les Etats-Unis ont recours à deux filières pour les exportations d'armes : le programme d'assistance en matière de sécurité de gouvernement à gouvernement, géré par le Département de la défense sous la direction du Département d'Etat, qui détermine la politique à suivre; et les exportations commerciales privées ou directes d'armes, autorisées par le Département d'Etat. Les bases juridiques, directives et réglementaires des transferts d'armes des Etats-Unis sont détaillées, complètes et transparentes.

Assistance en matière de sécurité. Les programmes des Etats-Unis en matière d'assistance de gouvernement à gouvernement sont menés en vertu des textes officiels du Foreign Assistance Act de 1961, tel que modifié, et de l'Arms Export Control Act (AECA), tel que modifié. Ils comprennent les ventes militaires à l'étranger (FMS), le Foreign Military Financing Program (FMF) (programme de financement d'achats militaires étrangers) et l'Excess Defense Articles Program (EDA) (programme de surplus militaires). Les transferts dans le cas des FMS peuvent être réglés en espèces ou au moyen des ressources du FMF, assurées par le Département de la défense sous forme de dons ou de prêts

à intérêt réduit, qui peuvent servir à acheter des articles ou des services défensifs ainsi que des services d'études et de construction en s'adressant à des départements militaires ou directement à des fournisseurs commerciaux américains. Les articles prévus au programme EDA sont des articles défensifs déclarés "excédentaires" par rapport aux besoins du Département de la défense et qui sont vendus aux gouvernements étrangers à des prix réduits en fonction de leur âge et de leur état. Bien que les transferts au titre des FMS aient été jusqu'ici le principal mode de transferts d'armes des Etats-Unis, les ventes commerciales d'armements ont augmenté en valeur par rapport aux FMS.

Exportations commerciales d'armes. Les ventes commerciales directes de produits, composants, techniques et services défensifs d'origine américaine sont régies par l'Arms Export Control Act (Loi sur le contrôle des exportations d'armes) et exécutées conformément aux International Traffic in Arms Regulations (ITAR) (Réglementation du commerce international des armements). Le contrôle des exportations d'articles et de services défensifs s'exerce dans le cadre d'un système détaillé et complet d'autorisation d'exportation géré par l'Office of Defense Trade Controls, précédemment Office of Munitions Control du Département d'Etat.

Les caractéristiques essentielles du système d'exportation des Etats-Unis sont les suivantes :

L'U.S. Munitions List (liste des munitions des Etats-Unis). L'Arms Export Control Act prévoit que le Président désigne les marchandises qui doivent être considérées comme des articles ou des services défensifs. Les articles et services défensifs ainsi désignés constituent l'U.S. Munitions List (USML), qui est incluse dans le règlement ITAR. Pour désigner les articles et services défensifs, on vérifie avant tout si l'article ou le service en question a essentiellement ou non un caractère militaire. Ces articles peuvent en outre être qualifiés de "matériels militaires importants", ce qui exige des mesures de contrôle spécial des exportations, étant donné que ces matériels peuvent présenter une utilité ou un potentiel militaire important. Les articles de l'USML font l'objet des mesures de contrôle de l'ITAR et sont réglementés par le Département d'Etat.

L'ITAR définit les services défensifs comme suit :

a) La fourniture d'une aide, y compris des services de formation à des ressortissants étrangers concernant la conception, l'ingénierie, la mise au point, la production, le traitement, la fabrication, l'utilisation, l'exploitation, la révision, la réparation, l'entretien, la modification ou la reconstruction d'articles défensifs, aux Etats-Unis ou à l'étranger; ou

b) La fourniture à des ressortissants étrangers de toutes données techniques, soit aux Etats-Unis, soit à l'étranger.

Données techniques. La portée des mesures de contrôle auxquelles les Etats-Unis soumettent les exportations de données techniques est probablement unique parmi les principaux exportateurs mondiaux. Tout exportateur souhaitant

exporter des données techniques relatives à un article quelconque figurant sur l'U.S. Munitions List doit obtenir au préalable de l'Office of Defense Trade Controls (DTC) une autorisation de licence d'exportation.

Les données techniques sont des renseignements "concernant directement" la conception, la production, l'utilisation, la réparation ou la modification d'articles défensifs. Elles n'englobent pas d'informations relatives aux principes scientifiques généraux communément enseignés dans les établissements universitaires. Elles ne comprennent pas non plus de renseignements essentiels pour la commercialisation, concernant la fonction ou l'objet ou la description du système général des articles défensifs. L'exportation de données techniques est réglementée indépendamment du mode de transmission des données, celles-ci pouvant être communiquées aussi bien par téléphone que par la correspondance écrite, le télex, la télécopie ou la conversation.

Des exemptions de licence sont accordées pour l'exportation de données techniques. Il s'agit des cas suivants :

- Données techniques devant être divulguées en application d'une demande ou directive écrite officielle du Département de la défense;
- Données techniques communiquées comme suite à une licence de fabrication ou à un accord d'assistance approuvé par le DTC;
- Données techniques communiquées par une société américaine à un membre de son personnel ressortissant des Etats-Unis ou au Gouvernement des Etats-Unis;
- Données techniques sous forme de renseignements relatifs à des opérations essentielles, à la maintenance et à la formation concernant un article de défense exporté légalement ou autorisé à être exporté vers le même destinataire;
- Données techniques dont la publication est autorisée par l'administration compétente des Etats-Unis, même si elles ne sont pas publiées.

Système d'autorisation des exportations d'armes. La réglementation des exportations commerciales d'armes comporte un élément essentiel, le système d'autorisation géré par l'Office of Defense Trade Controls (DTC) du Département d'Etat. Les entreprises commerciales et personnes privées qui se consacrent à la fabrication ou à l'exportation d'articles et de services défensifs d'origine américaine doivent se faire inscrire auprès du DTC. Tous les ressortissants des Etats-Unis doivent obtenir une autorisation du DTC pour exporter tout article ou service figurant à l'USML, sauf si l'exportation en est spécialement exemptée en vertu de l'ITAR. Dans certains cas, des assurances concernant le non-transfert et l'utilisation finale sont requises des utilisateurs finals et des autorités appropriées chargées de surveiller les opérations juridiques du secteur privé. La législation américaine prévoit des sanctions en cas de violation des règlements relatifs aux exportations.

La décision d'autoriser ou de refuser une demande d'autorisation d'exportation d'armes est étudiée cas par cas et fait l'objet d'un processus intragouvernemental d'examen et de coordination. Des facteurs très variés sont pris en considération, notamment :

- l'utilisation finale et l'utilisateur final indiqués de l'équipement ou des services;
- la conformité du transfert aux obligations de sécurité nationale, de politique étrangère et aux obligations internationales des Etats-Unis;
- les conséquences positives ou négatives du transfert touchant la sécurité et la stabilité régionales;
- les besoins légitimes de défense des destinataires;
- la possibilité d'assurer le transfert proposé sans surcharger le système de financement de dépenses militaires ou les ressources financières du destinataire; et
- le respect d'autres prescriptions juridiques et de politique générale (par exemple, limitation des armements et droits de l'homme).

Retransfert/réexportation. Conformément au paragraphe 123.9 a) de l'ITAR, le pays désigné comme destinataire ultime sur une demande de licence d'exportation ou une déclaration d'exportation d'un expéditeur doit être le pays de l'utilisation finale ultime. L'autorisation écrite préalable du Département d'Etat doit être obtenue avant de revendre, détourner, transférer, transborder ou éliminer un article défensif dans un pays quelconque autre que le pays de destination ultime tel qu'il figure sur la licence d'exportation ou sur la déclaration d'exportation de l'expéditeur, au cas où une exemption est demandée.

En outre, le paragraphe 123.10 de l'ITAR exige qu'une demande de licence d'exportation d'un matériel militaire important (tel qu'il est défini au paragraphe 120.19 de l'ITAR) soit accompagnée d'un certificat de non-transfert et d'utilisation (formulaire DSP-83) lors de sa présentation à l'Office of Defense Trade Controls (DTC). Ce formulaire doit être rempli par le consignataire étranger et l'utilisateur final étranger. Le certificat stipule que le consignataire étranger et l'utilisateur final étranger ne doivent pas réexporter, revendre ou écouler autrement le matériel militaire important mentionné dans la demande à l'extérieur du pays désigné comme le lieu de l'utilisation finale à l'étranger sans une autorisation écrite préalable du Département d'Etat.

Mise en application. Les mesures de mise en application du contrôle des exportations sont à la fois préventives et correctives et peuvent être aussi bien administratives que judiciaires. Sous l'autorité de l'ITAR, toute licence ou autre autorisation peut être suspendue, révoquée, refusée ou modifiée sans notification préalable, chaque fois que le DTC estime que les lois et

règlements applicables ont été violés. Les violations et les tentatives de violations de l'ITAR font l'objet d'une enquête menée en coordination avec les bureaux et services compétents. En vertu d'un accord interdépartemental en vigueur depuis longtemps, l'U.S. Customs Service procède aux enquêtes proprement dites sur les violations présumées. Le DTC assure la coordination et aide l'U.S. Customs Service et les autres autorités chargées de faire appliquer la loi à mener leurs enquêtes. Le DTC aide également à consulter le Département de la justice si des poursuites pénales doivent être engagées. Les mesures de coercition vont de l'immobilisation et de la saisie des expéditions suspectes à la poursuite pénale des entreprises et des personnes. Les entreprises commerciales ou les personnes reconnues coupables d'avoir violé l'ITAR peuvent se voir interdire de participer à l'exportation d'articles et de services défensifs ainsi qu'aux transferts de données techniques pendant une durée pouvant atteindre trois ans. Ils peuvent aussi faire l'objet d'amendes pénales et civiles ainsi que de peines d'emprisonnement.

Contrôle parlementaire. Le Congrès s'intéresse à de nombreux aspects des programmes d'aide à la sécurité et de ventes commerciales d'armes et en surveille l'application. Le Congrès assure la surveillance de ces programmes dans le cadre des obligations légales d'établissement de rapports inscrites dans l'AECA. L'AECA prévoit aussi la notification au Congrès avant la délivrance de certains types de licences. C'est le cas pour l'exportation de matériel de défense important d'une valeur estimative de 14 millions de dollars ou plus ou de l'exportation de tous articles ou services de défense d'une valeur estimative de 50 millions de dollars ou plus. Une certification semblable est requise avant l'approbation d'accords d'assistance technique ou de licences de fabrication prévoyant la fabrication à l'étranger de matériel militaire important à destination d'un pays quelconque à l'exception des pays membres de l'OTAN. En outre, le Congrès doit recevoir une évaluation annuelle des autorisations prévues pendant l'année civile en cours.

Transparence des transferts d'armes des Etats-Unis. Les notifications obligatoires au Congrès précédemment mentionnées sont connues de tous et contribuent à assurer la transparence du programme d'exportation d'armes des Etats-Unis. Selon la loi, le Président est aussi tenu de soumettre une demande budgétaire annuelle au titre des programmes d'assistance en matière de sécurité, qui est généralement présentée en séance d'audition ouverte, et publiée en tant que Congressional Presentation for Security Assistance Programs (présentation au Congrès de programmes d'assistance de sécurité). En outre, l'U.S. Defense Security Assistance Agency publie dans le Security Assistance Management Manual (Manuel de gestion de l'assistance en matière de sécurité) des lignes directrices pour l'exécution du programme d'assistance en matière de sécurité. Elle publie également des rapports annuels détaillés intitulés Fiscal Year Series et Foreign Military Sales, Military Construction Sales and Military Assistance Facts; et l'U.S. Agency for International Development publie chaque année un document intitulé U.S. Overseas Loans and Grants and Assistance from International Organizations, contenant des données relatives au programme d'assistance militaire pays par pays. Enfin, la publication annuelle intitulée World Military Expenditures and Arms Transfers

de l'U.S. Arms Control and Disarmament Agency (ACDA) est destinée à fournir au public des renseignements détaillés sur les transferts d'armes internationaux. Nous estimons que cette transparence peut contribuer à assurer la confiance internationale en renforçant la stabilité régionale et en limitant les ventes d'armes déstabilisantes.

-----